

FORMATION HELICICOLE

« Initiation à l'élevage d'escargots »

Objectif :

Apporter des bases de réflexion sur la production hélicicole et informer les stagiaires sur la réalité de la profession

Public :

Jeunes et adultes désirant créer un élevage d'escargots amateur ou bien découvrir cette activité avant d'entreprendre une formation qualifiante

Modalités d'organisation :

Dates de formation : **du lundi 31 mars 2025 au vendredi 04 avril 2025**

Durée totale de la formation : 35 heures

Lieu de déroulement de l'action : CFPPA de La Motte-Servolex (73)

Recrutement : simple inscription (coupon réponse + photo + rib + règlement)

Possibilité de restauration le midi au self (hors période de vacances scolaires) ou coin cuisine sur le site

Contenu de la formation

- Connaissance biologique de l'escargot
- Présentation des principales techniques d'élevage
- Rentabilité d'un élevage d'escargots
- Visites d'élevages

Validation : Attestation de formation

Coût et financement : 630 €

PAS DE POSSIBILITE D'HEBERGEMENT DANS L'INTERNAT DU CFPPA

Contact :

Christophe SIMONCELLI

Responsable de Formation

04 79 25 42 02

christophe.simoncelli@educagri.fr

Géraldine MARTINS

Assistante Administrative de la Formation

04 79 25 42 02

geraldine.martins@educagri.fr

CFPPA Savoie - Bugey 1031 Av Charles Albert - Domaine Reinach

73290 La Motte-Servolex

Tél. : 04 79 25 42 02

cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr - www.reinach.fr

IMPORTANT

Modalités de règlement

Le chèque de réservation, à l'ordre de l'agent comptable de l'EPLEFPA de Chambéry - La Motte Servolex », et correspondant au coût total de la formation, sera encaissé à réception.

La facture sera envoyée à l'issue de la prestation.

Si le stagiaire souhaite demander une prise en charge financière par Pôle Emploi, le devis doit être validé par lui-même puis par son conseiller avant la date de démarrage de l'action.

En cas de prise en charge financière directe par un partenaire (OPCO, FAFSEA Ociapiat, VIVEA ou autres), la facturation sera réalisée auprès du Partenaire conformément au document contractuel signé par le partenaire avant l'entrée en formation.

En cas d'absence d'accord de prise en charge la veille du démarrage de l'action, la formation sera facturée au stagiaire et devient exigible auprès du stagiaire.

Si prise en charge VIVEA : joindre 1 chèque de 35 Euros à l'ordre de l'agent comptable

Dédit ou abandon

En cas de dédit par le stagiaire, sur justificatif légal, il sera procédé au remboursement des frais payés.

**COUPON + PHOTO + RIB + RÈGLEMENT (CHÈQUE A L'ORDRE DE L'AGENT COMPTABLE)
A RETOURNER IMPÉRATIVEMENT AU
CFPPA -Géraldine MARTINS- 1031 av CHARLES ALBERT - DOMAINE REINACH -
73290 LA MOTTE-SERVOLEX
(Une convention à signer vous sera envoyée par la suite)**

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Date de naissance : Lieu de naissance :

**Je me pré-inscris à la formation
« Initiation à l'élevage des escargots »
qui se déroulera du 31 mars 2025 au 04 avril 2025**

Date :..... / /

SIGNATURE :

Je souhaite déjeuner au self du lycée

Je ne souhaite pas déjeuner au self du lycée

Attention : pas de self durant les vacances scolaires (zone A)